



# Personnels administratifs : les oublié-e-s

La pression démographique dans notre académie est l'une des plus fortes de France. Pour y faire face, le ministère avait bien été obligé de mettre des postes enseignant-e-s devant les élèves, mais il n'y avait pas eu les créations nécessaires de postes d'administratifs. Pire, les suppressions de postes s'étaient poursuivies : dans les EPLE, avec la poursuite des regroupements d'agences comptables ; dans les services avec le transfert de la gestion de l'Allocation de Retour l'Emploi à Pole Emploi ou le regroupement des services de retraites au Rectorat. Dans de nombreux services, ça craque déjà ! Avec 400 suppressions de postes d'administratifs prévues nationalement pour la rentrée 2019, la situation, déjà intenable, va devenir explosive !

## **Assez de précarité : Titularisation !**

Pour pallier les besoins, l'Education Nationale a développé la précarité. Pour faire des économies, le rectorat a recours à des CDD de 10 mois. Nous revendiquons dans l'immédiat le passage à des contrats de 12 mois.

Depuis des années, les secrétariats des établissements ne survivaient que grâce à un flux de Contrats-aidés, que le gouvernement a renvoyé à Pôle Emploi !

**La CGT réclame en urgence les embauches nécessaires !**

**La CGT revendique un plan de titularisation et de recrutement à la hauteur des besoins.**

**La CGT réclame le remplacement de tous les congés de maladie, de maternité, de formation et la mise en place de titulaires-remplaçants.**

## **Gel des salaires : le retour !**

De 2010 à juillet 2018, le pouvoir d'achat a décroché d'environ 8% par rapport à l'inflation, avec la reprise du gel. En janvier 2018, le taux de la retenue pour pension civile des fonctionnaires a augmenté de 0,27%, d'où une perte de pouvoir d'achat supplémentaire. Ce taux passera à 10,83% au 1er janvier 2019 pour atteindre un taux de 11,10% en 2020.

**La CGT réclame la revalorisation du point d'indice.**

**Dans l'immédiat, la CGT revendique une augmentation de 400€ pour tou-te-s !**

## **Quelle reconnaissance de la qualification ?**

Beaucoup d'ADJAENES exercent des tâches qui relèvent d'emploi de SAENES. La liste d'aptitude devrait permettre de promouvoir l'agent-e qui, de par ses fonctions occupées, est reconnu -e apte à assurer des fonctions de catégorie supérieure. Le ministère a fait le choix de favoriser le nombre d'admis-es au concours plutôt que d'augmenter le volume des listes d'aptitude. A Versailles, en 2017, il y avait eu 2 requalifications de B en A et 11 de C en B : c'est largement insuffisant !

**Nous revendiquons un reclassement massif de personnels de catégorie C en B et des B en A.**

**Défendre nos métiers, nos droits, nos statuts**

**Garantir le service public**

**Elections professionnelles 29 nov-6 dec 2018, je vote CGT !**

Fédération CGT de l'Education, de la Recherche et de la Culture

## Primes : quelle obligation de transparence ?

Le gouvernement a instauré un nouveau levier de la rémunération au « mérite », le RIFSEEP qui remplace la PFR, le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il se décline en deux axes :

- une indemnité principale mensuelle de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) : elle est attachée aux fonctions exercées
- un complément indemnitaire annuel (CIA), tenant « compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir »

Le Complément Indemnitaire est payé en fin d'année civile. Pour l'Académie de Versailles, le montant de référence, pour 2018, est de 200 € pour les ADJAENES. Sur les 4 années, il y a eu une amélioration du montant de référence de la catégorie C (120, 150, 175, 200). Il est de 300€ pour les SAENES et de 600€ pour les attaché-e-s.

La fourchette de modulation est encadrée, la marge est fixée à +/- 25%. Au Comité Technique Académique d'octobre 2018, la CGT a exigé que la modulation soit justifiée **par écrit**. Le Rectorat considère qu'il est nécessaire que la modulation fasse l'objet d'explications **orales**.

**La CGT refuse la mise en concurrence des salarié-e-s par ce système arbitraire de prime et revendique des hausses de salaires;**

## Temps partiels , travail complet, mais primes partielles

Les temps partiels sont trop souvent non compensés, cela se traduit par une intensification des tâches de travail. La CGT dénonçait le fait que les primes soient proratisées. La CGT refuse cette double peine, qui touche essentiellement les femmes. Interpellé sur ce sujet par la CGT, au CTA en octobre 2018, le Secrétaire Général du Rectorat a signalé que dans les montants notifiés pour les services et les EPLE, il n'y a pas de proratisation du crédit mis à disposition pour le CIA de l'établissement en fonction des temps partiels.

**Face à ces offensives,  
pour améliorer nos conditions de travail et de salaires,  
la solution est de s'organiser et de se syndiquer !**

La CGT est le syndicat de tou-te-s les salarié -e-s , elle a des représentant-e-s dans les Comités Techniques Académiques et Départementaux, en CHSCT-départemental. Ses militant-e-s vous accueilleront et vous aideront à vous informer sur vos droits et, le cas échéant, à vous défendre !

Adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs communes basées sur la solidarité, la démocratie et l'action collective, rassembleuse et unitaire !

## Adhérer



**ET SI J'Y ÉTAIS?**



**Un problème? Une question?**

**Contactez nous :  
CGT Education Versailles**

La Rotonde  
32-34 Avenue des Champs Pierreux  
92 000 Nanterre

06.40.16.79.39

[cgteducversailles@gmail.com](mailto:cgteducversailles@gmail.com)

[www.cgteduc-versailles.fr](http://www.cgteduc-versailles.fr)